

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 1, 25 mai 2011

Table des matières

L'USS menace le Conseil fédéral	2
Un salaire minimum au menu du Grand Conseil neuchâtelois	3
La concurrence dans l'hôtellerie pourrait venir des pays de l'Est	4
Plus d'infractions constatées	6

L'USS menace le Conseil fédéral

08.02.2011

Les syndicats s'opposent à un assouplissement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes. Ils exigent du Conseil fédéral qu'il refuse dans ses négociations avec l'UE toute concession sur cet instrument qui protège contre la sous-enchère salariale

Dans le cas où le Conseil fédéral venait à transiger sur les mesures d'accompagnement, les syndicats lanceront un référendum, ont-ils indiqué. Cette menace avant la rencontre entre la présidente de la Confédération Micheline Calmy-Rey et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso.

L'inquiétude est grande suite aux «récentes critiques des mesures de protection des salaires helvétiques par l'Union européenne (UE)», explique Paul Rechsteiner, président de l'Union syndicale suisse (USS).

Les syndicats rejettent les appels de l'UE à une reprise automatique du droit européen par la Suisse. Ils notent que la jurisprudence de la Cour européenne de Justice «s'est développée dans un sens catastrophique pour les intérêts des salariés». Suite à divers jugements, le principe des mesures d'accompagnements a été mis en cause.

La perspective de «bilatérales III» émeut aussi les syndicats. Ils craignent que la mise en commun de plusieurs dossiers pour faire avancer les négociations ne soit dommageable à la protection du travail. Ils estiment que le Conseil fédéral pourrait privilégier la fiscalité et lâcher du lest dans le domaine des mesures d'accompagnement.

En conséquence, l'USS et Unia demandent au Conseil fédéral d'assurer qu'il n'y aura pas de concessions «sur les conditions de travail et les mesures d'accompagnement lors du processus de négociations avec l'UE».

Les syndicats ne sont pas encore satisfaits de l'application des mesures d'accompagnement en Suisse, qu'ils jugent insuffisante. «La sous-enchère salariale n'est pas combattue sérieusement», affirme Daniel Lampart, premier secrétaire de l'USS.

Lors d'infractions répétées de la part des employeurs, il est prévu d'instaurer un salaire minimum obligatoire pour la branche concernée. Le procédé a été mis en œuvre en Suisse romande et au Tessin à plusieurs reprises. En revanche, la Suisse alémanique est à la traîne et n'a pas mis en place de salaire minimal, malgré plusieurs abus.

Les syndicats réclament de nouveaux instruments en plus de ceux existants. Selon le Seco, lors de cas de sous-enchère salariale, seules 53% des peines ont été payées par les employeurs étrangers. Il faudrait donc obliger ces derniers à verser des cautions avant d'effectuer des prestations.

http://www.arcinfo.ch/details/article/349293/luss_menace_le_conseil_federal.html

Un salaire minimum au menu du Grand Conseil neuchâtelois

23.03.11

POLITIQUE - Le canton de Neuchâtel introduira-t-il un salaire minimum? La députée Marianne Ebel propose d'inscrire le principe dans la Constitution. Le Grand Conseil se prononcera la semaine prochaine. S'il l'accepte, le peuple aura le dernier mot.

La semaine prochaine, le Grand Conseil neuchâtelois se prononcera sur une initiative de la députée Marianne Ebel, datant de 2008. Celle-ci souhaite l'introduction d'un salaire minimal cantonal, dont le principe serait inclus dans la Constitution cantonale. «La fixation d'un salaire minimum cantonal répond à un besoin ressenti par de larges couches de la population», argumente l'élue de Solidarités.

Pour les auteurs du projet, si la commission tripartite chargée de l'observation du marché du travail limite les dégâts, le dumping salarial et la dérégulation de l'emploi s'accroissent. Le tout étant lié à la mondialisation. Ces phénomènes entraîneraient une augmentation des «working poors», des gens qui travaillent mais n'arrivent pas à nouer les deux bouts. C'est pourquoi, ils demandent l'introduction d'un salaire minimum dans une loi cantonale. «Cette mesure n'interférera ni avec la liberté syndicale entre partenaires, ni avec la liberté économique, puisqu'elle se veut explicitement complémentaire aux différentes conventions collectives.»

Niet, dit le Conseil d'Etat. Il s'oppose au projet. «Les problèmes de fixation des salaires doivent, comme cela a été le cas jusqu'ici, être résolus par les partenaires sociaux entre eux plutôt que par la loi.» Tout en concédant une précarisation croissante, notamment dans le travail temporaire, il constate que les salaires, de manière générale, ont augmenté de 11% depuis 2002, date de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes et de l'institution de la commission tripartite.

Le gouvernement craint, par ailleurs, qu'une nouvelle loi pousse les salaires à la baisse. «En effet, pour évaluer ce qu'il faut pour garantir «des conditions de vie décentes», on pourrait s'appuyer sur les normes de l'aide sociale; le danger serait alors de considérer que ces normes s'appliquent aussi aux conventions collectives de travail.» Et de citer finalement la Constitution du canton du Jura, qui contient une référence à un salaire minimum. «Mais aucune loi n'a vu le jour pour des raisons de difficultés d'application juridique.»

En commission du Grand Conseil, le projet a été refusé par sept voix contre cinq. Certains commissaires estiment notamment que va se poser le même problème que dans le canton du Jura. D'autres considèrent, par contre, qu'il reste une marge de manœuvre suffisante et qu'un débat public mérite d'être lancé sur le sujet.

Si ce projet venait finalement à être adopté par le Grand Conseil, le peuple aurait le dernier mot puisqu'il introduit une modification de la Constitution neuchâteloise.

http://www.arcinfo.ch/details/article/361125/un_salaire_minimum_au_menu_du_grand_cons_eil_neuchatelois.html

La concurrence dans l'hôtellerie pourrait venir des pays de l'Est

04.05.11

EMPLOI - La Suisse ouvre depuis le 1er mai ses frontières sans condition aux travailleurs des huit pays ayant adhéré à l'Union européenne en 2004.

L'hôtellerie et la restauration suisses vont-elles être bouleversées après l'élargissement, effectif depuis le 1er mai, de la libre circulation des personnes aux ressortissants de huit nouveaux pays membres de l'Union européenne comme les Polonais, les Tchèques, les Hongrois et les Lettons? Reportage au pied du Cervin.

Zermatt, avenue de la Gare: une enseigne de fast-food, des boutiques d'horlogerie et de bijouterie, des magasins de sport, des échoppes de souvenirs, des restaurants du terroir. Taxis et camions électriques parcourent les rues presque sans bruit. Aucun moteur à combustion n'empeste l'air de la montagne. Des Américains, des Allemands, des Chinois, des Indiens flânent dans la station. Des groupes de jeunes et allègres Portugais parcourent également la ville en babillant. Comment peuvent-ils se payer des vacances dans un lieu aussi cher alors que leur pays est au bord de la faillite?

Beaucoup d'étrangers

L'image est trompeuse car, en réalité, il s'agit des enfants des nombreux aides de cuisine, nettoyeurs et femmes de ménage portugais. En effet, beaucoup d'entre eux travaillent depuis des années ici, occupant pour la plupart des emplois non qualifiés. Ils ont généralement emmené leur famille avec eux.

Durant la haute saison, plus de la moitié des personnes résidant à Zermatt ont un passeport étranger - sans compter les touristes. Quatre-vingts pour cent des étrangers sont portugais, devant les Allemands. Cela va-t-il changer avec l'élargissement de la libre circulation des personnes à la Pologne, la Hongrie, la Slovaquie, la République tchèque, la Lettonie, la Lituanie, la Slovénie et l'Estonie?

«Mes collègues allemandes travaillent surtout au service ou dans les cuisines des restaurants et des hôtels et elles sont au bénéfice d'une formation», constate la Suissesse Nathalie, 26 ans. Elle dirige le bar d'un hôtel connu.

Bas revenus

Mais la plupart des autres étrangers occupent des postes dont les Suisses ne veulent plus. «Quels Suisses voudraient nettoyer des casseroles et des assiettes toute la journée ou alors passer dix heures à passer l'aspirateur et faire briller l'argenterie», demande Nathalie, pour qui la réponse est évidente: «Pour nos compatriotes, ce n'est tout simplement plus du tout imaginable.»

Les ressortissants de ces huit nouveaux pays ne pouvaient jusqu'ici travailler en Suisse que si l'employeur ne pouvait trouver aucune Suissesse ou Suisse pour occuper un poste. Cette limitation est tombée le 1er mai.

Mauro Moretto, responsable de l'hôtellerie et du tourisme au syndicat Unia, estime qu'il n'y a pas de grand danger sur le marché du travail de la branche: «Il faut être attentif au risque de dumping salarial et renforcer les contrôles. Mais la dernière libéralisation n'a pas bouleversé le marché.» Il se réfère à l'année 2006, quand l'accord sur la libre circulation des personnes a été élargi aux dix pays ayant adhéré à l'Union européenne en 2004.

Nathalie constate que «les étrangers gagnent moins que les Suisses, mais ils gagnent plus que dans leur pays d'origine».

Il existe déjà une certaine concurrence est-européenne, comme en témoigne Oksana, une Lituanienne de 26 ans. Avec son accent sympathique, elle prend commande des boissons et sert le petit-déjeuner.

Oksana a étudié le français et l'anglais. Elle parle aussi italien ainsi qu'un très bon allemand. Elle a attendu longtemps son permis de travail en Suisse. Cela ne lui a pas été facile de décrocher une place comme auxiliaire de service dans l'hôtel.

Oksana est persuadée que beaucoup de compatriotes vont profiter de l'élargissement de la libre circulation des personnes pour venir tenter leur chance en Suisse car, selon elle, la situation économique dans son pays est absolument lamentable. «Ça me plaît beaucoup d'être en Suisse et j'aimerais bien y rester, mais pas comme employée de service.» Son avenir, elle l'imagine dans un emploi où elle pourrait davantage faire valoir ses atouts linguistiques.

http://www.arcinfo.ch/details/article/373173/la_concurrence_dans_lhotellerie_pourrait_venir_des_pays_de_lest.html

Plus d'infractions constatées

04.05.11

DUMPING SALARIAL - En 2010, 38% des entreprises étrangères détachant des travailleurs en Suisse n'ont pas respecté les salaires minimaux fixés par les conventions collectives de travail (CCT). Dans les branches sans conventions, ce taux est de 12%. Le nombre d'infractions a augmenté par rapport à 2009.

Cette hausse du nombre de cas constatés et sanctionnés montre que les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes sont efficaces, estime le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco), dans un rapport présenté hier. L'année passée, les commissions tripartites et paritaires ont contrôlé plus de 40 000 personnes soumises à l'obligation d'annonce. «Les cantons et les commissions ont travaillé de manière intensive. Ils ont même dépassé les objectifs prescrits», s'est réjoui Serge Gaillard, directeur du Seco, devant la presse à Berne. Le but de contrôler 50% des travailleurs détachés en Suisse a été atteint, voire dépassé.

L'Union syndicale suisse (USS) et Travail.Suisse tirent un bilan moins rose. L'USS juge que le rapport «donne une image inquiétante de la réalité», en particulier en Suisse alémanique. Vu les cas de sous-enchère salariale, elle ne comprend pas pourquoi aucun canton de Suisse alémanique n'a introduit à ce jour de salaires minimums sur son territoire.

Travail.Suisse exige pour sa part un renforcement des sanctions, relevant par exemple que seulement la moitié des entreprises soumises à des CCT ont payé les amendes conventionnelles. L'organisation demande des amendes dissuasives dans les cas de sous-enchère salariale.

Les deux syndicats pointent aussi du doigt le recours croissant par les employeurs à des pseudo-indépendants, non soumis aux conditions minimales, pour contourner les dispositions sur les salaires. Conscient du problème, le Seco a élaboré une nouvelle directive, entrée en vigueur début 2011, qui facilite la tâche des organes de contrôle.

Au total, en 2010, 18 000 entreprises helvétiques (16 684 en 2009) et environ 16 000 (13 587) entreprises étrangères détachant des travailleurs en Suisse ont été contrôlées. Le taux réduit de récidive confirme, selon le Seco, l'utilité de la présence des inspecteurs du marché du travail. / ats

http://www.arcinfo.ch/details/article/373218/plus_dinfractions_constatees.html